

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Séance du 7 juillet 2022**

**OBJET :**

**Avenant n°2 à la convention relative à la mise en place  
d'un dispositif d'aide au paiement des factures d'eau**

**Rapporteur : Mme CADET**  
Délibération n°6

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

L'article 28 de la loi n°2013-312 du 15 avril 2013, ou loi « Brotte », a instauré la possibilité, pour les collectivités territoriales, de mettre en place une expérimentation, en vue de favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau.

A ce titre, par délibération du 29 mars 2013, le Conseil de communauté urbaine du Grand Nancy, a approuvé le principe d'une expérimentation en matière de tarification sociale, puis a arrêté par délibération du 28 juin 2013, la répartition entre les CCAS de l'enveloppe de crédits alloués au dispositif.

Dans le cadre de l'expérimentation menée au titre de la tarification sociale de l'eau sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy, en articulation avec chacun des CCAS, il était prévu initialement que la convention relative à ce dispositif prenne fin au 31/12/2021.

Il était alors attendu au niveau de la Métropole une décision quant à l'évolution de ce dispositif, ce qui n'a pas pu être finalisé au regard du contexte.

L'échéance est donc reportée à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022 et cela fera l'objet d'une délibération à l'appui d'un travail d'évaluation quantitatif et qualitatif de ce dispositif.

C'est pourquoi, dans l'immédiat, la Métropole du Grand Nancy propose de proroger cette convention jusqu'au 30/06/2022.

Au terme de la signature de cet avenant, il sera procédé au versement d'une subvention de 2 756 € pour le premier semestre 2022 au profit du CCAS d'Essey-lès-Nancy

## **PROPOSITION**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser la signature par le Président du CCAS d'Essey-lès-Nancy de l'avenant n°2 à la convention relative à la mise en place du dispositif d'aide au paiement des factures d'eau ci-annexé.

## **DELIBÉRATION**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 11 juillet 2022.

**Pour extrait,**



**Le Président,**

**Michel BREUILLE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**REUNION DU JEUDI 7 JUILLET 2022**

**SOUS LA PRESIDENCE DE  
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	11
Nombre de votants	14

**PRESENTS :**

Mmes Nadine CADET, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Catherine CHOPIN-RENAULD, Geneviève BENJAMIN, Marie-France METZELARD et Claudine ROBERT.

MM. Jacques THOUVENIN, Claude CHASSARD et Patrick CAILMAIL.

**POUVOIRS :**

Mme Evelyne DEVOUGE à M. Michel BREUILLE  
M. Christophe CHEVARDÉ à Mme Catherine CHOPIN-RENAULD  
Mme Annette FRANCISCO à M. Claude CHASSARD

**ABSENTS :**

Mmes Janine MARCHAL et Françoise VIRIOT  
M. Gabriel HOFFER

**Pour extrait,**

**Le Président,**  
  
**Michel BREUILLE**

